

**Procès-verbal du conseil municipal de TOUVRE**  
**SEANCE du 9 février 2026**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-six et le neuf février à dix-huit heures trente.

**Le Conseil Municipal de la commune de TOUVRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Brigitte BAPTISTE, Maire.

Date de convocation : le 3 février 2026

10 Présents : Mmes BAPTISTE, REYNAUD, BLANCHARD, GUIBERT, DUBOIS et BORDAS et Mrs DUBREUIL, PIOT, ERBEL et ANDRE.

3 Absents : Mme JOLLY, GRAND et BARDIEUX

1 Pouvoir(s) : M. GRAND Stéphane donné à Mme BAPTISTE Brigitte

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc ANDRÉ

**L'ordre du jour de la convocation est le suivant :**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 22 décembre 2025
- Réajustement des tarifs de location de la Salle TOLVERE
- Subventions année 2026 aux associations communales et organismes extérieurs
- Prise en charge d'un goûter mensuel avec animation pour les seniors dans le cadre du Service Civique Solidarité Seniors (SC2S)

Informations et questions diverses.

### ORDRE DU JOUR DE SEANCE

.....  
Désignation du secrétaire de séance : Jean-Luc ANDRÉ

#### **APPROBATION PROCES-VERBAL SEANCE DU 22 DECEMBRE 2025**

Le procès-verbal du 22 décembre deux mil vingt-cinq est adopté à l'unanimité

#### **1/ Réajustement des tarifs de location de la Salle TOLVERE à partir du 10 février 2026**

Comme convenu, après plusieurs mois d'utilisation, Madame Le Maire propose de réajuster et d'adopter les tarifs de location de la nouvelle salle TOLVÈRE : Gratuité aux associations communales pour les manifestations en lien avec l'association et baisse de 10 % des tarifs de location pour les habitants de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la mise en place des tarifs de location annuelle pour les salles *Bouillant* et *Dormant* de la salle TOLVÈRE comme présentés en annexe.
- PRECISE que les tarifs d'occupation de la Salle TOLVÈRE seront applicables au 10 février 2026 et un règlement d'utilisation et un contrat de location préciseront les modalités de mise en œuvre.
- ADOpte les tarifs annexés au procès-verbal

#### **2/ SUBVENTIONS 2026**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer aux associations la somme totale de 4600.00 € et 2 000.00 € pour la Coopérative scolaire.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2026 au compte 65748.

#### **3/ Prise en charge d'un goûter mensuel avec animation pour les seniors dans le cadre du Service Civique Solidarité Seniors (SC2S)**

Vu le dispositif « Service Civique Solidarité Seniors - SC2S », visant à renforcer le lien social et intergénérationnel au sein des communes ;

Considérant la proposition d'organiser un goûter mensuel avec animation à destination des seniors de TOUVRE, en lien avec les volontaires du « Service Civique Solidarité Seniors - SC2S »

Considérant qu'il convient de prévoir la participation financière de la commune pour couvrir les frais d'organisation dans la limite de 1200 € TTC par an ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la mise en place d'un goûter mensuel avec animation au bénéfice des seniors de la commune de TOUVRE.
- AUTORISE la prise en charge des frais afférents à cette animation dans la limite de 1200 € TTC par an, inscrits au budget communal.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne mise en œuvre de cette action.

Fin de la séance : 18h55

Signatures :

Brigitte BAPTISTE,  
Maire

Jean-Luc ANDRÉ,  
Secrétaire de séance